

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 Décembre 2020

L' an 2020 et le 10 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes sous la présidence de PELÉ Jean-Yves, Maire.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14                      Présents : 14

**Date de la convocation** : 04/12/2020

**Date d'affichage** : 04/12/2020

**Acte rendu exécutoire** : après dépôt en Préfecture le : 15/12/2020 et publication ou notification du : 15/12/2020

**A été nommé secrétaire** : Mme LECLERE-PIERRE Christel

#### **Objet des délibérations :**

#### SOMMAIRE

Décision modificative - Budget communal  
Investissement 2021  
Affouage - Tarif 2020  
Fonds de solidarité Logement - Conseil Départemental  
Remplacement d'une pompe de relevage  
Emprunts - Travaux eau potable  
Prêt moyen terme - travaux eau potable  
Prêt moyen terme en attente des subventions - Travaux eau potable  
Prêt moyen terme en attente du FCTVA - Travaux eau potable  
Prise de compétence "création et gestion de Maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes"  
Proposition d'achat du Presbytère

#### **réf : D2020\_12\_043 : Décision modificative - Budget communal**

**Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D2020\_07\_020 du 29 juillet 2020 ;**

**Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D\_2020\_11\_035 du 12 novembre 2020 ;**

**Vu les échanges de parcelles entre les PEP18 et la commune ;**

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant
I	R	024 Produits de cessions	024 Produits de cession	+ 217 000 €
I	D	21 Immobilisations corporelles	2115 Terrains bâtis	+ 217 000 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

#### **réf : D2020\_12\_044 : Investissement 2021**

L'article L1612-1 du CGCT dit que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

### Budget communal

Chapitre / article	Libellé	Montant 2019	25%	Montant
204	<i>Subventions d'équipement versées</i>			
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	3 660,00 €	25,00%	915,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2117	Bois et forêts	15 643,00 €	25,00%	3 910,75 €
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	47 496,00 €	25,00%	11 874,00 €
2151	Réseaux de voirie	15 000,00 €	25,00%	3 750,00 €
2152	Installations de voirie	3 200,00 €	25,00%	800,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 063,00 €	25,00%	265,75 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	25,00%	750,00 €
2181	Installat° générales, agencements, aménagements divers	39 987,00 €	25,00%	9 996,75 €
2183	matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	25,00%	250,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €	25,00%	500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	25,00%	3 750,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	23 100,00 €	25,00%	5 775,00 €
Total :				42 537,25 €

### Budget eau et assainissement

Chapitre / article	Libellé	Montant 2019	25%	Montant
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
203	Frais d'étude, de recherche, de développ. et frais d'insertion	21 900,00 €	25,00%	5 475,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 000,00 €	25,00%	2 500,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	960 000,00 €	25,00%	240 000,25 €
Total :				247 975,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget communal indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget de l'eau et de l'assainissement indiquées ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondant lors de leurs adoptions.

**réf : D2020\_12\_045 : Affouage - Tarif 2020**

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif des bois de chauffage en affouage à 6,00 € le stère.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le tarif d'affouage indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020\_12\_046 : Fonds de solidarité Logement - Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la nécessité pour la commune de participer en 2020, au Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 500 €, à ce fonds d'aides selon la répartition suivante :

- logement : 200 €
- énergie : 200 €
- eau : 100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la participation au Fonds de Solidarité Logement telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**réf : D2020\_12\_047 : Remplacement d'une pompe de relevage**

Monsieur le Maire évoque la nécessité de remplacer la pompe de relevage du poste de relèvement de la rue de la Gare.

Les devis présentés sont les suivants :

- Entreprise Hydrelec pour 2 600.00 € H.T. soit 3 120.00 € T.T.C.
- Entreprise Saur pour 2 144.33 € H.T. soit 2 573.19 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Saur.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020\_12\_048 : Emprunts - Travaux eau potable**

Monsieur Jean-Luc MILLET, en lien avec un établissement bancaire, ne prend part ni au débat ni au vote. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que quatre établissements bancaires ont été sollicités dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau.

Travaux :

	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	La Banque Postale	La Banque des territoires
Montant du prêt	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €
Durée	25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
Taux d'intérêt	0.66 %	0.69 %	0.85 %	1.10 %
Type de taux	Fixe	Fixe	Fixe	Variable
Frais de dossier	395.00 €	380.00 €	380.00 €	380.00 €
Echéance annuelle	16 538.46 €	14 066.36 €	16 888.24 €	14 940.32 €

Prêt relais TVA :

	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Montant du prêt	158 389.03 €	158 000 €
Durée	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt	0.40 %	0.35 %
Type de taux	Fixe	Fixe
Frais de dossier	450.00 €	158.00 €
Echéance	159 656.15 €	159 106.00 €

Prêt relais subvention :

	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Montant du prêt	429 697.10 €	430 000 €
Durée	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt	0.40 %	0.35 %
Type de taux	Fixe	Fixe
Frais de dossier	450.00 €	430.00 €
Echéance	433 134.70 €	433 010.00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions effectuées par le Crédit Agricole - sise 26, rue de la Godde - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020 12 049 : Prêt moyen terme - travaux eau potable**

Monsieur Jean-Luc MILLET, en lien avec un établissement bancaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal de la commune de Veaugues (Cher)

Après délibération, décide :

**ARTICLE 1er :** La commune de Veaugues contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 380 000 euros (trois cent quatre-vingt mille euros) destiné à financer les travaux du réseau d'eau potable.

**ARTICLE 2 :** Caractéristiques de l'emprunt :

- ⇒ Type de financement : prêt moyen terme
- ⇒ Montant du capital emprunté : 380 000 €
- ⇒ Durée d'amortissement : 30 ans
- ⇒ Type d'amortissement : échéance constante annuelle
- ⇒ Taux d'intérêt : 0.69 % taux fixe annuel
- ⇒ Date de mise à disposition des fonds : au plus tard le 20 mars 2021

**ARTICLE 3 :** Frais de dossier : 380.00 euros

**ARTICLE 4 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6 :** Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 7 :** L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions effectuées par le Crédit Agricole - sise 26, rue de la Godde - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020 12 050 : Prêt moyen terme en attente des subventions - Travaux eau potable**

Monsieur Jean-Luc MILLET, en lien avec un établissement bancaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal de la commune de Veaugues (Cher)

Après délibération, décide :

**ARTICLE 1er :** La commune de Veaugues contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 430 000 euros (quatre cent trente mille euros) destiné à financer les travaux du réseau d'eau potable.

**ARTICLE 2 :** Caractéristiques de l'emprunt :

- ⇒ Type de financement : prêt moyen terme
- ⇒ Montant du capital emprunté : 430 000 €
- ⇒ Durée d'amortissement : 24 mois
- ⇒ Type d'amortissement : capital in fine et paiement des intérêts tous les ans
- ⇒ Taux d'intérêt : 0.35 % taux fixe annuel
- ⇒ Date de mise à disposition des fonds : au plus tard le 20 mars 2021

**ARTICLE 3 :** Frais de dossier : 430.00 euros

**ARTICLE 4 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6 :** Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 7 :** L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions effectuées par le Crédit Agricole - sise 26, rue de la Godde - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020 12 051 : Prêt moyen terme en attente du FCTVA - Travaux eau potable**

Monsieur Jean-Luc MILLET, en lien avec un établissement bancaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal de la commune de Veaugues (Cher)

Après délibération, décide :

**ARTICLE 1er :** La commune de Veaugues contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 158 000 euros (cent cinquante-huit mille euros) destiné à financer les travaux du réseau d'eau potable.

**ARTICLE 2 :** Caractéristiques de l'emprunt :

- ⇒ Type de financement : prêt moyen terme
- ⇒ Montant du capital emprunté : 158 000 €
- ⇒ Durée d'amortissement : 24 mois
- ⇒ Type d'amortissement : capital in fine et paiement des intérêts tous les ans
- ⇒ Taux d'intérêt : 0.35 % taux fixe annuel
- ⇒ Date de mise à disposition des fonds : au plus tard le 20 mars 2021

**ARTICLE 3 :** Frais de dossier : 158.00 euros

**ARTICLE 4 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5 :** La commune de Veaugues, par l'intermédiaire de son budget annexe "eau et assainissement", s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6 :** Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 7 :** L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions effectuées par le Crédit Agricole - sise 26, rue de la Godde - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D2020\_12\_052 : Prise de compétence "création et gestion de Maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes"**

Vu l'article L 5211-17 ;

Vu les articles 35,64 et 100 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée ;

Vu le décret n° 2016-403 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 2000-321 ;

Vu la délibération n° 081 2020 en date du 22 octobre 2020 de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire portant la prise de la compétence « **création et gestion de Maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes** » ;

Considérant la volonté de mise en place d'une MSAP itinérante par la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence « création et gestion de Maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes »

**réf : D2020\_12\_053 : Proposition d'achat du Presbytère**

*Vu la délibération D\_2017\_10\_079 du 20 octobre 2017 autorisant la vente du presbytère ;*

*Vu la délibération D\_2018\_12\_068 du 14 décembre 2018 autorisant le changement d'agence pour la vente du presbytère ;*

*Vu la délibération D2020\_11\_037 du 12 novembre 2020 portant sur une proposition d'achat du Presbytère ;*

*Vu la proposition d'achat effectuée par un client de l'agence immobilière ;*

Madame Sandrine PETIT, en lien avec l'acheteur, ne prend part ni au débat ni au vote.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'une nouvelle proposition pour l'achat du presbytère a été faite pour un montant de 57 000 € FAI soit 50 000 € net vendeur.

Après délibération le conseil municipal :

- **ACCEPTE** à la majorité (10 voix pour et 3 abstentions) l'offre effectuée par le client de l'agence immobilière pour 50 000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Complément de compte-rendu:**

**Plan Communal de Sauvegarde**

Afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (datant de 2015), il est décidé de créer une commission. Membre de la commission :

- Jean-Yves PELÉ
- Myriam MILLERIOUX
- Ludivine GIRALDO
- Delphien GODELU
- Sandrine PETIT
- Valérie THOMAS

**Divers**

- Le montant du devis pour l'impression du journal communal est communiqué
- M. Jean-Luc MILLET donne des informations sur le PLUi en cours
- Mme Christel LECLERE-PIERRE donne des informations concernant le SMICTREM
- Information concernant l'annulation probable des vœux du maire